

Réunion publique conseil de quartier LEGENDRE-LÉVIS

19 avril 2018, 19h

A la Mairie du 17^e arrondissement, Salle des Mariages

Thème

L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES DAMES

En présence de :

Frédéric PECHENARD, Conseiller de Paris, Délégué au conseil de quartier Legendre-Lévis ;

Pierre COLALONGO, Chef de la subdivision « projets », Direction de la Voirie et des Déplacements, Mairie de Paris ;

LES MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIER.

Frédéric PECHENARD salue les habitants présents et, avant de céder la parole à Pierre COLALONGO pour s'intéresser au thème du jour, il indique avoir reçu avec Geoffroy BOULARD les responsables de la Cité de l'économie et de la monnaie, située place du Général Catroux. Il annonce qu'une réunion sera dédiée à cette Cité au cours du dernier trimestre de l'année 2018. L'ouverture de ce superbe établissement est prévue pour le mois de février ou mars, une visite sera organisée pour les habitants du 17^e arrondissement et plus particulièrement pour ceux du quartier. Le changement à retenir pour les riverains est l'accès à la contre-allée, à l'aplomb, qui ne sera plus permis aux voitures. Les véhicules seront contraints de tourner au niveau de la rue de Thann, rue qui sera en sens-interdit mais dans le sens inverse de la circulation actuelle.

Aménagement de la rue des DAMES

Une présentation est projetée (cf. document joint)

Pierre COLALONGO salue les habitants et indique que le projet porte sur la rue des Dames, la partie entre la rue de Saussure et la rue Lévis. D'assez nombreux travaux ont été réalisés sur la rue des Dames :

- redimensionnement entre la rue Boursault et la rue des Batignolles ;
- reprise des enrobées entre la rue de Rome et le n°125 ;

D'autres sont en cours d'étude, comme le réaménagement entre la rue de Clichy et la rue des Batignolles (projet du budget participatif 2016).

La rue des Dames sera donc totalement réaménagée d'ici à 2019.

Le projet qui intéresse cette réunion, issu du vote du budget participatif 2017, est la création d'une « zone de rencontre » : zone semi-piétonne, ouvertes aux véhicules, mais dans laquelle le piéton est prioritaire à tout autre usager. Les voitures doivent circuler à 20 km/h et le stationnement est interdit, hormis cas très précis.

La portion du projet fait 170 mètres de long et concerne deux tronçons, l'un étroit, situé entre la rue de Saussure et le n°125, et un agrandissement de la rue au niveau du Monoprix.

Les problématiques constatées :

- des trottoirs assez étroits qui ne répondent pas aux normes des personnes à mobilité réduite ;
- de nombreux commerces rendant difficile la circulation et générant un danger ;
- des zones de livraison, de stationnement plus ou moins illicites et peu lisibles ;
- devant le Monoprix : élargissement de trottoir et stationnement bilatéral.

Tous ces points ont amenés l'association de commerçants a proposé un projet au Budget participatif afin de réaménager cette zone et de créer une zone apaisée, paisible et ouverte aux piétons.

La première idée consiste à supprimer du stationnement, ce qui permettra de gagner de l'espace pour les trottoirs, et à recalibrer la chaussée par rapport aux recommandations de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris.

Autre point, pour créer une « zone de rencontre » et permettre la circulation de tous les usagers dans cet espace, il a été envisagé de remonter la chaussée au niveau du trottoir avec un dénivelé de 2 cm pour évacuer les eaux, ce qui ne pose pas de problème concernant les personnes à mobilité réduite ou la circulation de poussettes.

Le stationnement sera donc supprimé d'un côté soit 16 places de stationnement payant en moins ainsi que quatre zones de livraison. En revanche, des espaces motos et vélos seront créés et la place « handicapé » à l'angle rue Lévis/rue des Dames, sera conservée. Chaque trottoir sera agrandi d'environ un mètre du côté du pair et d'1,20 mètre du côté impair, en gagnant sur la chaussée.

Dans la partie plus étroite, les trottoirs faisaient en moyenne 1,40 mètre, le stationnement faisait entre 1,80 et 2 mètres et la voie circulée près de 3 mètres. Ainsi, pour répondre aux normes « pompiers », du fait qu'il n'y a pas de stationnement, ni de décaissé, une largeur de 3,50 de chaussée a été autorisée. Cela constitue un gain de 70 cm pour chacun des deux trottoirs qui feront donc environ 2,10 m, notamment du côté de la zone étroite. Et, évidemment, tout le stationnement est supprimé dans la zone située entre la rue de Saussure et le 125 de la rue des Dames.

A partir du carrefour Dames/Saussure, l'idée est de remonter la chaussée au niveau des trottoirs et de placer tout le stationnement précédemment évoqué : motos, vélos, livraisons, handicapés, stationnement payant.

Pierre COLALONGO partage le bilan réalisé sur les zones de rencontres déjà en place. Il est constaté un abaissement des vitesses, un plus grand respect du code de la route et la situation est bien meilleure dans ces espaces qu'elle ne l'était avant aménagement.

Aux questions des habitants, Frédéric PECHENARD et Pierre COLALONGO ont apporté les réponses suivantes :

Projet

À une habitante qui déplore que ces travaux ne concernent pas également la zone entre la rue de Rome et la rue de Saussure où les trottoirs sont tout aussi étroits, Pierre COLALONGO précise que le budget participatif voté concernait le seul secteur présenté et que l'étendre au reste de la rue aurait augmenté ce budget de plus de 50%.

Un habitant tient à appuyer la précédente intervention en insistant sur le fait que deux zones de trottoirs très étroits avec un dénivelé demeureront dans la rue, et qu'elles sont extrêmement dangereuses et plus compliquées à utiliser pour les personnes à mobilité réduite.

Frédéric PECHENARD rappelle que ce projet a été proposé et voté par les habitants et que rien n'empêche de proposer une action pour le reste de la rue l'année prochaine.

M. POIRI président de l'association de commerçants à l'origine du projet, précise que l'objectif était initialement d'étendre le projet à l'ensemble de la rue, ce qui n'a pu être fait pour des raisons de budget, mais estime cohérent qu'ait été choisi ce tronçon de la rue des Dames afin de rendre ce secteur homogène vis-à-vis des rues alentour. Il ajoute que procéder par étape pour réaménager l'ensemble de la rue semble pertinent cela permet de jauger cet aménagement et de l'étendre si cela fonctionne positivement.

A une habitante s'inquiétant de la colonisation des terrasses par les commerces, **Pierre COLALONGO** tient à rassurer en affirmant que les autorisations se limiteront à une table et deux chaises sur un mètre, au regard de la largeur du trottoir, précisant que cela ne relève toutefois pas de son service.

A une habitante qui demande ce qui pourrait stopper le projet, **Pierre COLALONGO** répond que le projet a été considéré comme faisable techniquement, mais que la réalité technique ainsi que la validité financière de l'opération doivent être vérifiées selon de nombreux paramètres par une commission, tout comme le respect de certaines normes de la Marie de Paris qui évoluent sans cesse. La réponse définitive de cette commission sera connue le 17 mai au soir, puis un mois et demi sera nécessaire pour la préparation du chantier.

Nuisances liées aux travaux

À une habitante qui demande la durée estimée des travaux, de leur retard potentiel et qui interroge sur les nuisances provoquées par ceux-ci, notamment en termes d'impact sonore, **Pierre COLALONGO** précise qu'un certain nombre d'équipements d'exploitation seront mis en place pour permettre aux gens de rentrer chez eux, aussi bien en véhicule, qu'à pied. Il indique ensuite que la durée des travaux estimée est de l'ordre de deux mois et que l'objectif est de les réaliser en juillet et août, sous réserve de la validation centrale de la Ville de Paris.

À un restaurateur qui s'inquiète des travaux au mois de juillet et s'enquiert de la possibilité de nouer un dialogue avec le maître d'œuvre pour limiter certaines nuisances, **Pierre COLALONGO** précise que la même expérience a été vécue rue Lévis voilà deux ans et ajoute que tout s'est très bien passé avec la même entreprise.

Aménagement

À un habitant suggérant que des arbres pourraient être plantés le long du Monoprix au regard de la largeur du trottoir, **Pierre COLALONGO** répond que ce n'est pas le seul paramètre et qu'il faut prendre en compte le réseau souterrain qui est très diversifié à Paris et un certain nombre de contraintes techniques, qui ne permettent pas de planter à cet endroit.

À un habitant jugeant que les potelets délimitent l'espace pour les piétons, ce qui n'est pas très heureux s'agissant d'une zone de convivialité, car cela limite la possibilité de circuler à deux ou trois, **Pierre COLALONGO** répond qu'ils sont effectivement inesthétiques et gênants, mais dit savoir par expérience que certains automobilistes indécents se garent parfois sur les pas de portes des immeubles en leur absence. Il propose donc que soit dans un premier temps testée une rue sans aucun potelet, et qu'en cas de problème, leur implantation fasse l'objet de nouvelles discussions collectives.

Pierre COLALONGO concernant les problèmes d'écoulement pluvial sur une zone indiquée sur le plan, précise que l'intégralité du carrefour sera reprise et que ces problèmes seront résolus.

Concernant la végétalisation de la rue, **Pierre COLALONGO**, indique que le budget participatif voté mentionne qu'elle sera réalisée par le biais de [permis de végétaliser](#) accordés aux riverains et aux commerçants à des endroits le permettant.

Circulation et stationnement

À un membre du conseil de quartier qui note qu'un angle du carrefour avec la rue de Saussure est modifié et qu'un ralentissement est également mis en place - ce qu'il juge inutile - demande si les camions peuvent encore tourner, **Pierre COLALONGO** répond que les excès de vitesse sont fréquents dans cette rue et font l'objet de nombreuses plaintes, puis ajoute que l'important en termes de giration, est que les pompiers puissent passer. Si c'est le cas, de nombreux véhicules le peuvent aussi.

Sur les énormes camions de livraison du Monoprix et du Franprix, **Pierre COLALONGO** indique qu'une réflexion d'ensemble est menée par la Ville de Paris pour que leur taille et leur temps de trajet soient réduits et qu'ils roulent au maximum avec des énergies propres, en cohérence avec les nouvelles configurations d'aménagement urbain.

S'agissant du contresens cyclable, **Pierre COLALONGO** indique qu'il est autorisé étant donné que la zone est limitée à 20 km/h, sachant qu'il n'y a pas de marquage au sol.

À une habitante se disant pour le marquage de l'autorisation de circulation à contresens pour les vélos car les automobilistes ne sont pas au courant, **Pierre COLALONGO** estime que cela relève de l'éducation de ces derniers, au regard des nouvelles réglementations, notamment dans les zones apaisées. Il ajoute que le marquage est systématiquement réalisé en début de rue ou au niveau des intersections.

Concernant le stationnement des deux-roues, **Pierre COLALONGO** rappelle que des places seront créées pour ces derniers et qu'une nouvelle brigade a été mise en place pour lutter contre les incivilités sur la voie publique, notamment celles liées au stationnement des véhicules.

Une habitante estime que règne une grande confusion s'agissant des sens de circulation des deux-roues dans le secteur et que si cette portion est ouverte à la circulation en contresens pour les vélos, cela va ajouter du désordre et de l'insécurité pour les piétons.

En cas de déménagement, **Pierre COLALONGO** précise que les camions pourront stationner sur les zones de livraison, comme c'est déjà le cas actuellement et que le problème ne change pas car le calibrage de rue sera toujours le même.

La séance est levée à 20h16.